

RAPPORT MUNICIPAL N° 28

AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse à la motion du Parti Indépendant
Nyonnais du 23 mars 2011, pour la création de
jardins familiaux sous forme de plantages en Ville
de Nyon.**

Délégué municipal : M. Claude Dupertuis

Nyon, le 31 octobre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La Municipalité souhaite répondre par le présent rapport à la motion du Parti Indépendant Nyonnais du 23 mars 2011, intitulée « Pour la création de jardins familiaux sous forme de plantages en Ville de Nyon ».

2. Etat de la situation

Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'inquiète du sort des jardins familiaux en ville. D'innombrables études ont été effectuées pour essayer d'en réaliser à divers endroits en ville, mais aussi sur les parcelles citées dans la motion, soit :

- Parcelle N° 2448, le long de la liaison Tines-Boiron
- Parcelle N° 1071, entre le bord du Boiron et l'ancien stand de tir
- Parcelle N° 282, jouxtant la 1071, à l'est
- Parcelle N° 1072, Route de Divonne, en face du Cessouest
- Parcelle N° 784, Pré-Fleuri
- Parcelle N° 304, Rue St-Jean avant le tunnel de l'Etraz.

Au vu des investissements nécessaires pour réaliser des jardins, ils doivent pouvoir être exploités pendant 25 ans pour pouvoir rentabiliser cet investissement, ce qui n'est pas le cas à Nyon, étant donné que la construction de logements est prévue à court ou moyen terme sur une bonne partie de ces parcelles.

Une autre alternative a été étudiée : louer des champs aux paysans dans la périphérie de la ville. Cette variante a rapidement été abandonnée en raison du coût de location des terrains et des infrastructures nécessaires à réaliser, plus particulièrement des parkings au vu de l'éloignement par rapport à la ville.

Un autre souci préoccupait les paysans : la pollution des terres, suite à la désaffectation des jardins des hauts de St-Jean et de la Duché. Dans les deux cas, les terres se sont avérées très polluées et ont dû être évacuées à grands frais dans des décharges contrôlées.

Une fois cet état des lieux effectué, la Municipalité a opté pour la réalisation de plantages ou jardins urbains. Ce sont des jardins de proximité dont la surface peut varier de 5 à 30 m² au maximum par parcelle. Ils sont situés à proximité immédiate des immeubles, sur des surfaces résiduelles inutilisées par les locataires ou propriétaires d'appartements et, éventuellement, sur des surfaces communales, louées ou mises à disposition pour une durée d'au minimum dix ans.

La volonté de la Municipalité de développer ce concept n'est pas nouvelle. En effet, par le biais d'articles dans les journaux qui incitaient les citoyens à s'inscrire, et, en 2009, lors d'une séance organisée par le Service de l'urbanisme, qui regroupait l'ensemble des gérances de la ville (26 au total), le concept de plantages a été présenté par le Service des espaces verts et forêts.

L'explication donnée rejoint complètement le concept de la motion, soit l'utilisation de parcelles résiduelles au pied des immeubles et des espaces délaissés ou en friche qui peuvent rapidement se transformer en lieu de vie et de rencontres, tout en évitant les infrastructures lourdes et la création d'espaces de rencontres pour le rapprochement des gens du quartier. Aucun cabanon ni élément en béton ne sera intégré à ces plantages, le Service des espaces verts et forêts étant à disposition pour les conseils techniques et la mise en route des différents projets. A noter qu'aucune gérance n'a donné suite à cette proposition.

Toujours à la recherche de la possibilité de réaliser un jardin pilote, une opportunité s'est présentée lors de la construction d'un ensemble subventionné au chemin de Bourgogne. Ce plantage est actuellement réalisé et opérationnel à satisfaction des utilisateurs qui sont les locataires de l'immeuble. Cependant, pour arriver à ce résultat, un travail administratif et technique conséquent a dû être réalisé par le service (60 heures au total) pour l'établissement du projet, du plan général, le contact avec les locataires et le suivi, au début, des cultures.

Une fois le projet sur les rails, les heures nécessaires au suivi seront limitées à 5 heures par année. Cette opération va au-delà de nos espérances et répond en tout point au texte de la motion.

Cependant, le jardinage écologique n'est pas facilement contrôlable, mais le fait de travailler sur de petites parcelles limite considérablement l'utilisation de pesticides. Les jardiniers n'estiment pas utile d'investir dans du matériel coûteux pour un petit lopin de terre et, de ce fait, travaillent d'une manière naturelle.

Au vu de ce qui précède, nous allons, pendant cet hiver, envoyer un nouveau courrier aux gérances pour leur présenter cet exemple réussi et les inciter à faire de même dans leurs propriétés.

Aux questions posées, la Municipalité peut répondre de la manière suivante et s'engage à :

1. *Mettre tout en œuvre pour favoriser l'établissement, à proximité des habitations de plantages, de potagers urbains, y compris l'établissement des bases légales nécessaires à leur réalisation et à leur fonctionnement (création d'une association d'utilisateurs)*

Comme précité, la Municipalité, depuis des années, multiplie les démarches pour encourager la réalisation de plantages en ville, par le biais d'informations aux régies, d'articles dans les journaux. Même si l'intérêt paraît grand, les résultats sont souvent mitigés et les demandes quasi nulles. Pour la Municipalité, l'initiative doit aussi venir du privé.

2. *Etablir une charte pour l'utilisation desdits plantages*

Pour le plantage de Bourgogne, la charte a fait l'objet d'un accord oral avec les cultivateurs. Des informations ou pictogrammes ont été affichés dans le courant de l'été à l'entrée des jardins en tant qu'action de sensibilisation sur les conséquences des mauvaises utilisations des produits chimiques.

3. *Editer des conseils pour cultiver de manière écologique et durable, sous forme de brochures et de panneaux didactiques sur site*

Les conseils seront intégrés dans la charte et le « point travail en matière de sensibilisation » est déjà réalisé (voir point 2). Cependant, l'établissement de brochures est un investissement onéreux et au vu des problèmes budgétaires, cela ne semble pas une bonne solution. L'idée est de prendre contact avec d'autres villes et d'éditer avec elles des directives à l'intention des cultivateurs ou d'utiliser ce qui existe déjà (documents trouvés sur Internet à ce sujet).

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 28 concernant la réponse à la motion du Parti Indépendant Nyonnais,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport municipal N° 28 en réponse à la motion du Parti Indépendant Nyonnais, intitulée « Pour la création de jardins familiaux sous forme de plantages en Ville de Nyon »

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Is

D. ROSSELLAT



Le Secrétaire :

Is

C. GOBAT

Annexes

- Photos des plantages au chemin de Bourgogne
- Motion du Parti Indépendant Nyonnais pour la création de jardins familiaux sous forme de plantages en Ville de Nyon

Proposition 1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Claude Dupertuis
Date	Mercredi 11 janvier 2012, à 18H30
Lieu	Service des espaces verts, Avenue de Bois-Bougy 5

Plantages Chemin de Bourgogne

EVOLUTION :

5 mai 2011



24 mai 2011



Motion pour la création de jardins familiaux sous forme de plantages en ville de Nyon.

Monsieur le Président du Conseil
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux

Préambule

Depuis de nombreuses années les jardins familiaux, endroits de détente et de rencontre pour la population, sont victimes de la densification, de la construction de bâtiments divers et bien évidemment nécessaires au développement économique et social de la ville. S'il semble qu'il soit de plus en plus difficile de les conserver en l'état, ils occupent des surfaces de terrain utilisables d'une autre manière, nous pouvons néanmoins essayer de concevoir une autre approche, un concept nouveau.

Un sondage parmi les habitants de Nyon un samedi au marché, a permis de récolter plus d'une centaine d'avis favorables à l'idée des jardins urbains

Buts

Permettre aux citoyens de jardiner à cinq minutes à pied de chez eux, de cultiver leurs propres fruits et légumes, de rencontrer leurs voisins dans un lieu convivial et d'améliorer la qualité de leur cadre de vie, tel est le but du potager urbain.

Explication du concept

Le potager urbain trouve ses racines dans le mouvement américain des Green Guerrillas¹, de nombreuses villes européennes et suisses (Lausanne, Grand-Saconnex) en ont adopté le principe. Réalisé au cœur des quartiers d'habitation, le potager urbain est un projet facile à mettre en œuvre. De nombreuses parcelles inutilisées au pied des immeubles s'y prêtent particulièrement bien. De vastes pelouses ou de petits espaces en friche sont autant de lieux délaissés qui peuvent simplement et rapidement se transformer en lieux de vie et de rencontres, où chacun peut se rendre à pied pour jardiner une heure ou une journée. Les jardiniers se côtoient puisque chaque parcelle est ouverte sur les parcelles voisines, pas de cabanon ou d'infrastructures lourdes. Enfin, la culture d'anciennes espèces et la pratique d'un jardinage écologique y sont remises au goût du jour². Le potager urbain intègre tous les aspects d'un projet durable.

¹ www.potagersurbains.ch

¹ www.neomansland.info/2010/03/green-guerrilla-1-lhistoire-new-yorkaise-des-premiers-jardins-communautaires/

² www.prospecierara.ch

Structures

Les plantages sont aménagés sur un espace clôturé, avec un seul point d'eau, un compost, un espace de rencontre avec table et bancs, un panneau didactique concernant l'usage des

lieux et la manière de cultiver, partagés en lopin de 15 à 45 m², un coffre à outils autorisé par utilisateur. Ils sont situés à 5 minutes des habitations il n'y a donc pas de nécessité de prévoir des places de parc pour les utilisateurs.

Aspect environnemental

Les jardiniers des divers plantages sont normalement regroupés en association sous l'égide de la commune. Une charte règle les aspects de la culture, de l'emploi, ou plutôt du non emploi de pesticides et engrais, des conseils sont donnés quant à la manière de s'en passer, une brochure est éditée à ce sujet, un panneau d'information est placé en vue sur la parcelle.

A ce propos il est intéressant de noter que l'association Equiterre³ diffuse déjà ce matériel didactique sur lequel la commune pourrait très bien s'appuyer.

Les immeubles d'habitations sont souvent entourés de pelouses engazonnées et stériles. Leur entretien régulier par leur propriétaire est non seulement générateur de coûts d'entretien substantiels mais aussi de pollution importante que l'on pense aux tondeuses et aux produits phytosanitaires. En outre le bilan de l'émission de CO² par rapport à l'oxygène produit par le gazon est largement déficitaire. Les potagers urbains sont source de diversité biologique, ils ont un bilan CO² positif.

³ www.equiterre.ch

Aspect social

Le potager urbain intègre tous les habitants d'un quartier et peut devenir un lieu de culture et de fête (exposition de peintures et de sculptures, repas de quartier, projections de films, garderie à ciel ouvert, foires aux plantes, etc.), favorisant l'animation de proximité et la mixité sociale. C'est un lieu convivial, de partage et d'échange, ouvert à tous. De plus, le potager urbain améliore la santé des usagers : le fait de jardiner en plein air favorise l'activité physique et réduit le stress, il est également un outil didactique pour les enfants. Par ailleurs, le potager permet la production autonome de fruits et légumes, gage d'une alimentation saine, basée sur des produits frais, locaux et de saison.

Au niveau individuel, le potager urbain permet la production, par les habitants, d'une partie des ressources alimentaires consommées et contribue ainsi à réduire les dépenses du ménage.

Aspect économique

Au niveau de l'économie territoriale, le projet participe à la requalification urbaine, renforçant ainsi l'attractivité et le dynamisme d'un quartier. De plus, il permet, pour les collectivités et maîtres d'ouvrage partenaires, de réduire les coûts d'entretien des parcelles aménagées, les habitants se chargeant eux-mêmes de cultiver cet espace.

Endroits potentiellement réalisables

Il y a en ville de Nyon toutes sortes de petits morceaux de terrains inconstructibles, des bandes de terre en bordure d'immeubles, des zones réservées à des développements à moyen ou long termes qui pourraient accueillir même provisoirement des plantages.

La commune possède quelques parcelles où la réalisation de plantages est possible :

Parcelle N° 2448 le long de la liaison Tines – Boiron
Parcelle N° 1071 entre le bord du Boiron et l'ancien stand de tir
Parcelle N° 282 jouxtant la 1071 à l'est
Parcelle N° 1072 route de Divonne, en face du Cessouest
Parcelle N° 784 Pré Fleuri
Parcelle N° 304 Rue St-Jean avant le tunnel de l'Etraz
Cette liste n'est pas exhaustive.

Une démarche plus partenariale avec les régies de la place permettrait certainement de dégager d'autres possibilités notamment dans les plus grands ensembles : La Levratte, La Redoute, Les Tines, Boiron, Pré-Cossy, Petite Prairie.

Conclusions

La motion du Parti Indépendant Nyonnais demande à la Municipalité :

1. De mettre tout en œuvre pour favoriser l'établissement, à proximité des habitations de plantages, de potagers urbains, y compris l'établissement des bases légales nécessaires à leur réalisation et à leur fonctionnement (création d'une association d'utilisateurs)
2. D'établir une charte pour l'utilisation des dit plantages
3. D'éditer des conseils pour cultiver de manière écologique et durable, sous forme de brochures et de panneaux didactiques sur site
4. Les motionnaires demande que l'envoi de la motion à la Municipalité pour étude et préavis

Parti Indépendant Nyonnais

Robert Jenefsky
Président

Jacky Colomb
Vice-Président

Nyon, le 23 mars 2011